



Règlement des études des diplômes d'université

Campagne 2023-2024

Année universitaire : 2023-2024

Composante : Médecine

Statut de la formation : Actualisation

Formation

Intitulé de la formation : **Médecine d'urgence en montagne**

Type de formation : **Diplôme inter-universitaire (DIU)**

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU : 13/11/2003

Etablissement partenaire : Université de Toulouse

Responsable pédagogique : Dr. Marc Blancher

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Acquisition des compétences théoriques et pratiques permettant l'exercice spécifique de la médecine d'urgence pré hospitalière en zone de montagne et milieux périlleux.

Formation reconnue comme validante par la Société internationale de médecine de montagne (ISMM).

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Les titulaires du diplôme français de Docteur en médecine ou du diplôme de Docteur d'une université française, mention médecine, titulaires d'un diplôme d'un pays étranger permettant d'exercer la médecine dans ce pays, internes de Médecine Générale et de spécialité.

Toutefois, le **public cible prioritaire** est : médecins urgentistes en exercice, médecins anesthésistes réanimateurs qui font des gardes de pré hospitalier, médecins militaires participant aux OPEX, internes de DESC de médecine d'Urgence et de DES d'AR, médecins de station de ski.

2.2 Conditions d'admission

Sur Dossier E.candidat

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Mars à sept

Durée de la formation : 2 ans

Formation semestrialisée : NON

Volume horaire de la formation : 180 heures : 68 h de théorie, stage sur le terrain : 112h + rédaction d'un mémoire (étude) soit 90 h par an

L'enseignement est organisé en 4 stages de 5 jours sur les 2 facultés avec exercices secours le jour / cours théoriques le soir

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède pas de tableau MCC, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Stage n°1 : Fondamentaux (falaise), 5 jours.

Apprentissage technique :

- Pratique de l'escalade en second puis en tête de cordée
- Déplacement sur corde à la montée et à la descente
- Prise en charge et évacuation d'1 victime en milieu vertical
- Réalisation de cas concrets de prise en charge et d'évacuation en milieu naturel

Travaux Pratiques :

- Simulations médicales sur mannequin

- Notions de base sur l'orientation et la lecture de carte
- Abords veinoux périphériques en terrains difficiles
- IOT et IOT difficiles en milieux naturels

Cours théoriques :

- Place du médecin/compétence des secouristes en secours en montagne
- Organisation du secours en montagne en France
- Analgésie en secours en montagne
- Pédiatrie et traumatologie en montagne
- Pathologie de la moyenne montagne

Stage n°2 : Spéléologie-canyon, 5 jours.

Apprentissage technique en canyoning et en spéléologie :

- Progression sur corde en milieu aquatique et en spéléo
- Cas concrets de prise en charge et d'évacuation en canyon et spéléo / réalisation d'un point chaud

Travaux Pratiques :

- Physiologie de l'effort

Cours théoriques :

- L'organisation des secours en canyoning et en spéléologie
- Noyade, traumatisme crânien, pathologies des raids, nutrition du sportif

Examen de fin de 1^{ère} année.

Stage n°3 : Hiver, 5 jours.

Apprentissage technique :

- La recherche d'une victime d'avalanche
- Prise en charge d'une victime d'un accident de ski de piste, d'alpinisme hivernal, d'escalade sur glace

- Prise en charge par des moyens de fortune d'une victime d'un accident de ski de randonnée
- Prise en charge de victimes d'avalanche

Travaux Pratiques :

- Réalisation d'un abri de fortune et de moyens de survie
- Réalisation d'une coupe stratigraphique du manteau neigeux
- Réalisation d'un exercice de secours en avalanche avec les différents partenaires et intervenants

Cours théoriques :

- L'avalanche, neige, sécurité et prévention
- Les radiocommunications, compréhension, utilisation
- L'hélicoptère, l'emploi, les contraintes
- L'hypothermie, les gelures

Stage n°4 : Haute montagne, 5 jours.

Apprentissage technique :

- Techniques de progression en haute montagne et sur glacier
- Techniques d'auto-sauvetage en crevasse
- Prise en charge d'une victime d'accident en crevasse et en haute montagne

Travaux pratiques :

- Accident multivictimes en montagne

Cours théoriques :

- Le secours en crevasse
- Physiologie de l'hypoxie et de l'exercice en altitude, pathologies de l'altitude, pédiatrie et altitude, tests en hypoxie
- Médecine d'expédition (consultation de médecine de montagne, pathologies dentaires, caisson hyperbare)

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : 4 stages de 5 jours

Période du stage :

Modalité de stage : stage sur le terrain

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : oui

soutenance orale sur support power-point devant jury lors de 2 sessions dans chaque faculté en octobre ; envoi par mail d'un document PDF

Mémoire sur un sujet se rapportant à la médecine d'urgence ne montagne ; sujet proposé à l'encadrement lors de la 1^{ère} année et validé. Soutenu en fin de 2^e année.

Priorité donnée aux études. Rendu sous forme de mini-article.

Rapport de stage : non

Projets tuteurés : non

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements : Obligatoire

Absences aux examens :

III. Résultats

Article 5 : Jury

Périodes de réunion des jurys :

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Est déclaré admis le candidat ayant une note supérieure à 10/20 pour chacun des stages **et** validé le mémoire

Article 7 : Redoublement

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : Année 1= 820 € (+ droits inter U) Année 2= 820 € (+ droits inter U)

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : Année 1=1360€ Année 2=1360€

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

Un montant de 450€ par stage sera demandé pour les frais annexes : hébergement, nourriture, nuits en refuge, etc...

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Pour des formations interuniversitaires le diplôme est signé par le ou la Président(e) de l'Université dans laquelle est inscrit le candidat.

Dans le cadre de DU, le diplôme est signé par le Président de l'Université Grenoble Alpes.